

Maintien en vigueur des garanties pendant un congé de maternité ou parental

(À remplir avant le début de votre congé)

Nom du participant : _____

Date du début du congé : _____

Date prévue du retour au travail : _____

Je reconnais que j'ai la possibilité de maintenir en vigueur les garanties de mon régime d'avantages sociaux pendant un congé de maternité ou parental.

Je conviens de ce qui suit :

- Pour maintenir les garanties en vigueur, je dois m'engager pendant la durée complète du congé de maternité ou parental (jusqu'à un an).
- Je dois continuer de verser à mon employeur ma part des primes pendant cette période. Si j'ometts de verser la prime à mon employeur, ma couverture sera interrompue. Une fois ma couverture interrompue, elle ne pourra pas être remise en vigueur avant mon retour au travail.
- Si je décide d'interrompre ma couverture, elle ne pourra pas être remise en vigueur pendant mon congé; elle ne sera remise en vigueur qu'à mon retour au travail. Si mon congé dure plus d'un an, je devrai présenter une nouvelle demande d'adhésion au même titre qu'un nouvel employé à mon retour au travail.
- Si je décide d'interrompre ma couverture et de la faire remettre en vigueur à mon retour au travail, il se peut que l'assurance invalidité de longue durée soit assujettie à la clause relative aux affections préexistantes, conformément aux dispositions de mon régime.

Compte tenu de ce qui précède, je fais le choix suivant :

- maintenir ma couverture en vigueur (et prendre les dispositions nécessaires pour verser ma part de la prime)
- interrompre ma couverture

Signature de l'employé : _____ Date: _____

Signature du témoin : _____